



# Les conseils de vie sociale en résidences-FJT

*Retour d'expérience dans les résidences du réseau  
Habitat Jeunes Île-de-France*

2025



**Habitat  
Jeunes**  
Île-de-France



- 1 Réforme du Conseil de Vie Sociale en 2022 : renforcement de l'implication des jeunes dans la démarche qualité des établissements** 3
  - Une participation existante avant la mise en place du Conseil de Vie Sociale (CVS) dans les résidences-FJT
  - Le Conseil de Vie Sociale : un outil règlementaire pour structurer la participation des jeunes dans les établissements
- 2 Les CVS en résidence-FJT en 2025 : bilan, enseignements et perspectives** 6
  - Faire connaître l'instance auprès des résident·e·s
  - Organiser les élections en résidence-FJT et encourager la participation de toutes et tous
  - Animer le Conseil de Vie Sociale dans la durée
- 3 Quels impacts des Conseils de Vie Sociales sur l'écosystème Habitat Jeunes ?** 10
  - Une expérience valorisante et valorisable pour les jeunes impliqué·e·s
  - Une instance de dialogue accru entre la structure et ses usager·e·s
  - Une expérience de la démocratie



# 1 Réforme du Conseil de Vie Sociale en 2022 : renforcement de l'implication des jeunes dans la démarche qualité des établissements

Le réseau Habitat Jeunes Île-de-France compte 41 structures adhérentes, regroupant 134 résidences en 2025, en majorité des résidences Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT). Y sont accueillis et accompagnés des jeunes de 16 à 30 ans en voie d'insertion sociale et professionnelle, avec une priorité donnée aux 18-25 ans. En tant qu'Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), les résidences-FJT sont concernées par un certain nombre d'obligations réglementaires concernant la représentation et la prise en compte de la parole des personnes accueillies. Dans ce cadre, et depuis 2022, une instance de participation des usager-e-s est rendue obligatoire : le Conseil de Vie Sociale (CVS).

En résidence-FJT, le rôle de cette instance est d'informer les jeunes de tout ce qui a une incidence sur leurs conditions de vie dans la résidence et d'être le moyen pour elles-eux de participer davantage, de s'exprimer, de communiquer, d'agir ensemble, de proposer des mesures à prendre, d'exprimer des doléances et suggestions, de débattre sur les projets mis en œuvre...

Deux ans après le décret qui a rendu cette instance obligatoire, où en sont les CVS des résidences franciliennes ?



## Une participation existante avant la mise en place du CVS dans les résidences-FJT

La **participation** peut être définie comme l'implication active des jeunes dans la vie collective et peut prendre des formes variées : consultation, mobilisation informelle, concertation... Elle s'inscrit même dans la création du **mouvement FJT** marquée par l'héritage de **l'éducation populaire** avec une forte attention portée à la **représentation** et **l'implication** des jeunes. Les résidences-FJT ont été conçues comme des **lieux de vie collective, d'engagement** et **d'émancipation**, au-delà d'une simple fonction d'hébergement. Il s'agissait non seulement d'accueillir les jeunes, mais aussi de les associer au fonctionnement de la résidence et à la vie collective. C'est ce que **l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes** (UNHAJ) souligne dans la chartre du réseau : « [...] il est nécessaire d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et la responsabilité, en les reconnaissant comme des acteur-ric-e-s de leur propre développement, pour qu'il-elle-s puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun ». Elle rappelle qu'il est important de **créer les conditions de la participation des jeunes** à tous les niveaux pour leur permettre d'apprendre et d'agir.

Si le CVS est une instance relativement récente et que la participation des jeunes n'a pas été toujours formalisée, elle **existait** cependant bel et bien, et **prenait des formes différentes** selon les résidences.

Ces **formes de participation et de représentation**, comme le Conseil d'Établissement ou les Conseils d'Étage, permettaient aux jeunes de s'investir dans la vie de la résidence, de se rencontrer entre pairs, de faciliter le lien au quotidien avec l'équipe socio-éducative et parfois, même de participer à la prise de décision au niveau de la vie de l'association.

### Les différentes formes de participation des jeunes avant l'instauration du CVS :



Dans de nombreux FJT du réseau, des **Conseils d'animation** permettaient de coconstruire avec les jeunes le programme d'animation de la résidence.

Au Foyer Alma-Bosquet des Jeunes Économies (Paris) ou au FJT Henri Planchat de l'Association Henri Planchat (Hauts-de-Seine), des **Conseils d'étage** étaient institués. Un-e jeune représente son étage auprès de l'équipe salariée et peut aussi jouer un rôle de médiation auprès de ses pairs dans la vie quotidienne.



Au FJT Victor Hugo de l'Association du Foyer des Jeunes Travailleurs (Hauts-de-Seine), des **Jeunes ambassadeur-riche-s de la résidence** Association du Foyer des Jeunes Travailleurs centralisent les demandes des résident-e-s et jouent un rôle d'accueil et d'intégration des nouveaux-elles résident-e-s.

Historiquement, plusieurs adhérents du réseau comme Habitat Jeunes Mantes Val de Seine dans les Yvelines ou l'ALJEVO dans le Val d'Oise, intègrent des jeunes dans leurs instances associatives comme le **Conseil d'Administration** ou l'**Assemblée Générale**.



La **mobilisation** des jeunes en résidence-FJT a toujours été **au cœur du projet**, la mise en place du CVS s'inscrit ainsi dans une **continuité historique**. S'il remplace certaines instances de représentation mentionnées plus haut, il intervient aussi **en complément d'une multitude de modes d'intervention socio-éducative**. Rencontres informelles dans le hall, repas partagé, animations collectives, sorties sportives, entraide etc. La participation des jeunes prend toujours des formes **riches et variées**.

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dans l'association Habitat et Humanisme, gestionnaire du **FJT Les Hypoquets** (Hauts-de-Seine) un intervenant socio-éducatif qui y exerce depuis plus de vingt ans explique que la participation des jeunes dans la vie de la résidence a toujours été une évidence : « *En 2016, on a dû entreprendre des travaux dans la résidence et on a sollicité l'avis des résidents pour avoir leurs avis, car les travaux ont été réalisés en leur présence* ».



De la même manière, une intervenante socio-éducative exerçant au sein du **Foyer Alma-Bosquet**, assure qu'il y avait déjà une « (...) *forme de participation des résidentes en amont sous la forme de réunions d'étages* (...) ».





## Le Conseil de Vie Sociale : un outil règlementaire pour structurer la participation des jeunes dans les établissements

Si la **participation des jeunes** existait déjà dans la majorité des résidences-FJT sous des formes diverses, le **décret** paru le **25 avril 2022**, applicable depuis le **1er janvier 2023** est venu **conforter, structurer** et **élargir** le **rôle des Conseils de Vie Sociale**. Il réaffirme l'objectif du CVS qui selon l'article D311-15, « *donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées, sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées par l'établissement ou services, les projets de travaux et d'équipements (...)* » Ce décret souligne donc **l'importance de la place des jeunes dans la vie collective** de la résidence, mais pas uniquement.

Le **décret** porte sur **plusieurs aspects** du CVS :

- Modification et élargissement de **sa composition**
- Instauration d'une **obligation d'élaborer un règlement intérieur**
- Élargissement des **sujets nécessitant une consultation obligatoire du CVS**
- Ouverture de la possibilité de **participation au CVS de représentant-e-s externes** à l'établissement



**La composition du CVS sera désormais au minimum de :**

**2**

représentant-e-s des  
usager-e-s

**1**

représentant-e des  
professionnel-le-s employé-e-s\*  
par l'établissement ou le service

**1**

représentant-e de  
l'organisme gestionnaire

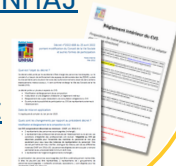
*\*Les conditions d'éligibilité des professionnel-le-s ont évolué : l'éligibilité au CVS est désormais possible pour l'ensemble des membres du personnel et non plus seulement pour ceux-elles issu-e-s des instances de représentation du personnel. Les personnes éligibles doivent occuper un emploi permanent avec une ancienneté minimum de 6 mois.*



**Fixée entre 1 et 3 ans, la durée du mandat des membres du CVS peut également être renouvelable.** Elle doit être impérativement **fixée dans le règlement intérieur du CVS**. Ce dernier permet de co-construire les modalités de fonctionnement du CVS concernant l'organisation des réunions, les modalités d'élection, les modes d'expression des membres, etc.

[Décrypter le décret de 2022 sur le CVS, note de l'UNHAJ \(2022\).](#)

[Modèle de règlement intérieur de l'UNHAJ](#)



## 2 Les CVS en résidence-FJT en 2025 : bilan, enseignements et perspectives

### Faire connaître l'instance auprès des résident·e·s

Le CVS n'est pas une instance connue par tou·te·s les résident·e·s. Même si les équipes socio-éducatives interviennent auprès des jeunes pour la présenter, il·elle·s peuvent avoir **du mal à percevoir le sens et l'utilité de cette instance éloignée de leurs fonctionnements habituels**. Par conséquent, les équipes font face à un **enjeu de taille : démocratiser le Conseil de Vie Sociale avant de pouvoir y mobiliser les jeunes**.



#### BONNES PRATIQUES

- Animer régulièrement des **temps de présentation et de valorisation du CVS** (lors des pots d'accueil, soirées dédiées, temps informels) pour faire comprendre le **cadre, l'objectif** et les **missions** de cette instance.
- Faire preuve d'**originalité** notamment à travers une **communication attrayante** sur le CVS (avec des flyers, affiches, vidéos, QR codes...).
- En dehors du CVS, **impliquer les jeunes sur des projets de court-terme** et qui les concernent directement (organisation d'une soirée collective, projet de réaménagement des espaces collectifs) **pour créer une dynamique de participation** au sein de la résidence.
- Faire intervenir les **jeunes élu·e·s actuel·le·s** pour qu'il·elle·s partagent leurs **expériences** et valoriser leur **rôle** auprès des jeunes.
- Organiser une « **séance publique** » du CVS pour celles et ceux qui sont intéressé·e·s par le rôle de représentant·e.
- Faire intervenir l'**administrateur·ice de l'association référent·e au CVS** pour qu'il·elle se présente et échange avec les jeunes en dehors des temps formalisés ou en amont des élections.



#### RETOUR D'EXPÉRIENCE

Une intervenante socio-éducative du **FJT Victor Hugo** revient sur la mise en place du CVS, suite au décret de 2022 : « (...) *Ma première mission était de rencontrer les jeunes. J'ai réalisé du phoning, ce qui a bien marché car, l'impact était plus direct. (...) Dans notre résidence, tous les salariés occupent un créneau d'accueil. On rencontre souventes jeunes de manière informelle et cela permet de repérer les jeunes les plus dynamiques afin d'organiser des temps conviviaux, et de monter des projets à court terme avec eux.* »



Le **Foyer Alma-Bosquet** de son côté, présente le CVS aux jeunes au moment du renouvellement de leur projet d'accompagnement individualisé.



**La mobilisation ne peut pas être imposée : elle se construit dans la durée et par une mobilisation progressive des jeunes.** Le temps de séjour limité et fluctuant des usager·e·s est une **spécificité** des résidences-FJT, et une difficulté majeure pour la mise en place d'un CVS. Il y a donc un enjeu de réussir à **créer du lien et des opportunités d'engagements de manière rapide, accessible, transposable et renouvelable**. Mobiliser, c'est aussi créer des projets qui s'adaptent aux rythmes et aux parcours des jeunes.



## Organiser les élections en résidence-FJT et encourager la participation de toutes et tous

Les élections constituent un moment déterminant du Conseil de Vie Sociale. Parfois peu captivantes ou perçues comme une obligation, elles peuvent pourtant devenir un **levier d'éducation à la citoyenneté**. Le fait d'impliquer les résident-e-s dans un processus démocratique, où il-elle-s doivent voter et élire leurs représentant-e-s **promeut une dynamique d'engagement collectif** qui favorise **l'apprentissage de la participation et de la vie en société**.



### BONNES PRATIQUES

- Faire de l'élection **une expérience unique et conviviale**. Il faut sortir du cadre institutionnel et mettre en place des **animations** (quizz, discours des participant-e-s) autour desquelles les jeunes peuvent **se retrouver et passer un bon moment**.
- Proposer aux candidat-e-s du CVS de réaliser **une présentation de leur candidature** (speech, poème, impro, portrait-photo avec un slogan...)
- Préparer le **matériel pour le vote** : urne, enveloppes, isoloir ou vote électronique avec un QR code etc... **soyez créatif-ve-s et n'hésitez pas à multiplier les modes de scrutin !**
- Demander à **d'ancien-ne-s élu-e-s du CVS** de venir témoigner pour qu'il-elle-s partagent leur expérience avec les autres résident-e-s.
- Valoriser la participation de tou-te-s les jeunes qui ont fait le déplacement, et impliquer tous-te-s les jeunes dans l'organisation des élections** : des jeunes qui ne sont pas candidat-e-s peuvent être assesseur-se-s, responsables du dépouillement, animateur-ric-e-s de la soirée (donner un rôle à chaque jeune donne un sentiment d'appartenance au collectif).

L'intervenant-e socio-éducatif-ve qui accompagne le-la jeune est le-la mieux placé-e pour encourager les jeunes à se présenter aux CVS, **en les valorisant et en leur expliquant qu'il-elle-s font partis d'une équipe qui sera soutenu** tout au long du mandat. **Identifier les freins** que les jeunes peuvent avoir tels que : la peur de ne pas être assez bien, la peur de ne pas être assez compétent-e, la peur de ne pas se sentir légitime de porter la voix des autres résident-e-s, la peur de ne pas avoir assez de temps pur s'impliquer pleinement dans l'instance... **Après l'identification de ces freins**, il est important d'y **répondre au mieux** en **rassurant** le-la jeune afin de **favoriser leur participation aux élections**.





## CONSEILS COMMUNICATION



N'hésitez pas à vulgariser ce qu'est le CVS, afin que les jeunes prennent conscience qu'en y participant, il-elle-s peuvent faire entendre leur voix sur la vie collective en résidence-FJT.



Valoriser chaque candidature de jeune que vous recevez : en les partageant sur les groupes WhatsApp, en organisant une soirée pour les candidat-e-s... Il est important de mettre en avant ceux-elles qui s'engagent et ce, quelle que soit la finalité de leur candidature.

L'enjeu ici est de proposer un **temps agréable** aux résident-e-s qui se présentent pour qu'il-elle-s aient **envie de s'engager dans la durée**. L'élection **ne se résume pas seulement à un vote dans une urne**. C'est l'opportunité de **créer un moment fort collectif**, qui donne envie aux jeunes de s'impliquer et de voter. Ce moment doit donc être pensé comme un **événement à part entière, accessible, engageant et porteur de sens**.



## RETOUR D'EXPÉRIENCE



Un animateur du **FJT Les Hypoquets** témoigne sur les élections :

« On a fait un calendrier avec un appel à candidatures. (...) Il y en a qui se sont présentés spontanément en disant que ça les intéressaient et d'autres jeunes plus timides qui n'osaient pas venir mais qu'on voyait comme un candidat potentiel. On a aussi proposé à des jeunes de se présenter en équipe pour qu'ils se sentent moins seuls et en même temps plus légitimes, et on a laissé le format de campagne libre.

Et pour celles et ceux qui ne remportent pas l'élection, on leur propose de devenir suppléants ou d'intégrer le CVS sans titre. Ce fonctionnement simplifie les choses et valorise l'engagement de chacun. »



Au **FJT Victor Hugo** : « On a eu des élections l'année dernière. Pour ce faire, on a décidé de faire des permanences d'accueil pour faire voter les jeunes durant une semaine ce qui nous a permis d'avoir 140 votants sur 182 résidents. On a aussi mobilisé sur les réseaux sociaux avec un groupe WhatsApp, mail, newsletter... »



## Animer le Conseil de Vie Sociale dans la durée

Une fois les élections du Conseil de Vie Sociale passées, l'attention peut maintenant se porter sur l'**animation** et la **pérennisation du fonctionnement du CVS**. Cette étape n'est pas évidente, puisqu'elle demande de **motiver des jeunes ayant des parcours de vie variés**, qui **occupent des emplois à temps plein** et qui parfois même **sont déjà engagé-e-s dans d'autres associations**. Il y a donc un **réel défi** d'accompagner ces jeunes-là pour qu'il-elle-s **restent impliqué-e-s du début à la fin de leur mandat**. Cela suppose de créer des **temps réguliers d'échange et de co-construction**, de leur fournir un **cadre clair** sur leurs **rôles**, leurs **marges de manœuvre**, leurs **responsabilités** et leurs **limites**. Définir le rôle des jeunes élu-e-s permet de **prévenir toute frustration éventuelle** et surtout de ne pas dériver vers un rôle qui relèverait de l'équipe. **Les représentant-e-s élu-e-s du CVS ne sont ni intervenant-e-s socio-éducatif-ve-s, ni travailleur-se social-e, mais bien des représentant-e-s de leurs pairs au sein de la résidence-FJT.**

## Le rôle des élu-e-s au CVS peut ainsi être défini comme :



Co-construire des projets et des animations collectives en lien avec l'équipe socio-éducative



Participer à la veille du cadre de vie afin d'apporter des recommandations concernant le quotidien des résident-e-s.



Être un-e porte-parole mais aussi un-e facilitant-e entre l'équipe socio-éducative et les résident-e-s

Le **rôle des intervenant-e-s socio-éducatif-ve-s** est aussi d'**accompagner les jeunes dans leur fonction** afin de s'assurer qu'il-elle-s **respectent bien le cadre** dans lequel il-elle-s s'exercent. Cette démarche permet de **mettre en confiance les jeunes dans leur engagement** et de rendre le CVS plus **dynamique** et **pérenne**.



### BONNES PRATIQUES

Prévoir des **temps réguliers avec les élu-e-s** pour faire le point sur leur ressenti, leur motivation, et les accompagner au mieux dans leur rôle. Ces temps peuvent aussi être l'occasion de **renforcer la dynamique de groupe** et de **créer du lien entre eux-elles**. Au **Foyer Alma Bosquet** à Paris par exemple, **les membres du CVS se retrouvent régulièrement le samedi matin pour un Café-CVS**, un temps convivial avec l'animatrice pour faire le point sur la vie de la résidence et les projets en cours. **A l'ALJT, les jeunes des CVS de toutes les résidences se retrouvent une fois par an pour une journée dédiée : "La Voix des Jeunes"**. Cette journée leur permet de partager leurs expériences sur leur mandat en cours, et rencontrer les équipes du service Ingénierie Sociale du siège de l'association.



Animer les **réunions** du CVS de manière **participative** en utilisant des méthodes d'éducation populaire pour encourager un fonctionnement démocratique et encourager l'expression des jeunes.

Accompagner les jeunes à réaliser **un projet spécifique (organisation d'une soirée, d'un tournoi sportif)** durant leur mandat pour qu'il-elle-s participent à la **réalisation de ce dernier de A à Z**.

Avoir une **posture bienveillante** et **valorisant les idées exprimées** par les jeunes.

Allouer une **enveloppe budgétaire** aux membres du CVS afin de leur permettre de monter des projets afin de **les responsabiliser** et **valoriser leur engagement** de manière matérielle et concrète.

**Valoriser les actions menées par les jeunes** sous la forme de **bilans** (photos, vidéos, expositions...) afin de donner forme à leur contribution.



[Les outils URHAJ IDF pour animer les réunions du CVS et accompagner les jeunes au montage de projet](#)





## RETOUR D'EXPÉRIENCE



Au service Ingénierie Sociale de l'**ALJT**, on souligne la volonté d'engagement très forte des résident-e-s :

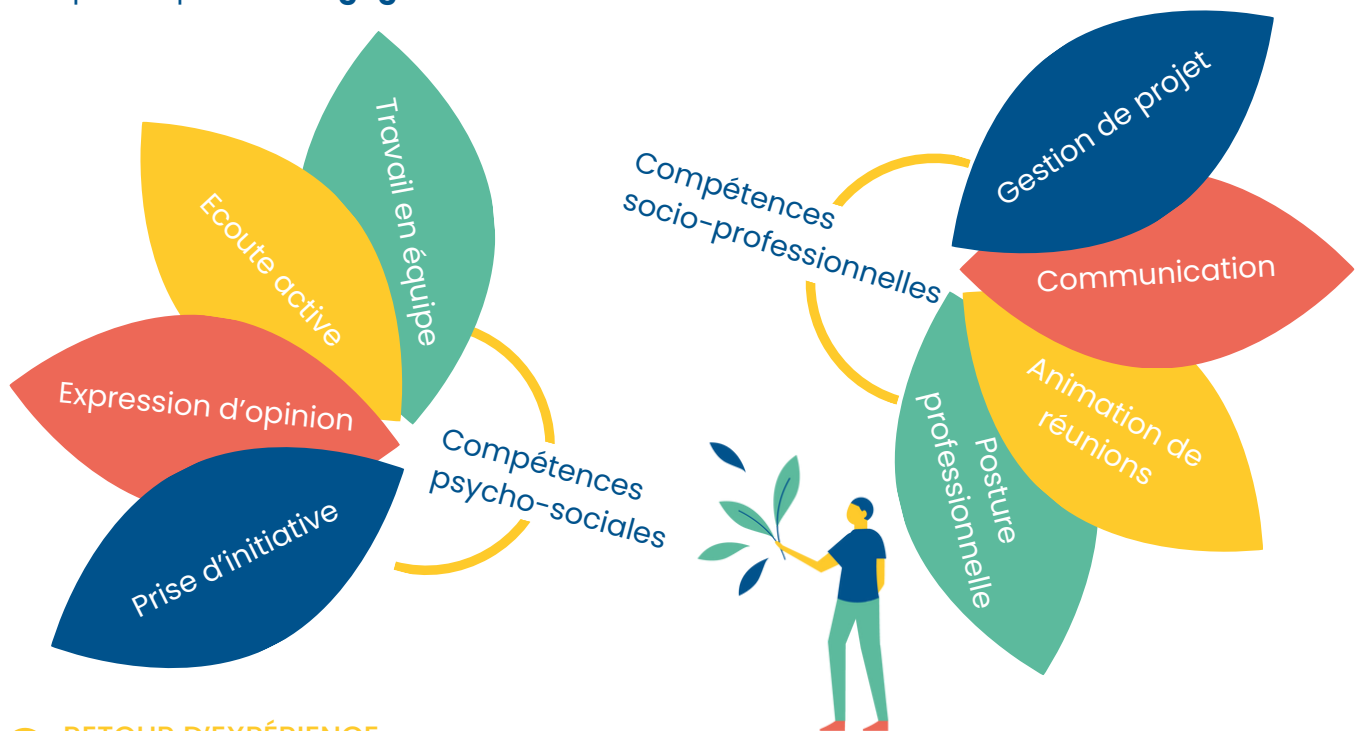
« Les jeunes qui s'intéressent au CVS sont souvent déjà engagés ailleurs : dans leurs études, associations ou dans d'autres projets. Il y a alors comme une appréhension : celle de s'engager sous contrainte, de devoir rendre des comptes, de se mobiliser coûte que coûte. Ce n'est pas un manque d'intérêt, au contraire : ils ne prennent pas l'engagement à la légère. Ils sont attentifs, réfléchis, et souhaitent s'engager de manière juste et maîtrisée. »



## 3 Quels impacts des Conseils de Vie Sociale sur l'écosystème Habitat Jeunes ?

### Une expérience valorisante et valorisable pour les jeunes impliqué-e-s

L'implication des jeunes au Conseil de Vie Sociale offre aux résident-e-s de nombreuses opportunités qui doivent être valorisées.. Au-delà des compétences acquises pendant leur mandat, qu'elles soient **relationnelles ou organisationnelles**, c'est aussi un **investissement personnel** que font les jeunes qui leur permet de **gagner confiance en eux-elles** et de **s'affirmer**.



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Jessica, représentante au CVS de la résidence ALJT à Chaville témoigne de son expérience :



« En termes de gestion administrative, ce que demande le CVS, j'ai trouvé que ça ressemblait à la gestion d'un projet à petite échelle avec le reporting, l'ordre du jour, les comptes-rendus, etc... Tu retrouves le même schéma qu'en entreprise. Tu développes des compétences douces et professionnelles comme la création de visuels, la mobilisation, l'animation d'un atelier etc.. c'est vraiment gratifiant. »



## BONNES PRATIQUES

- Valoriser l'implication des jeunes au CVS en reconnaissant leur engagement par **des retours individuels, des temps d'échange collectifs ou encore des attestations formelles.**
- Former les jeunes en **gestion de projet, organisation et communication.**
- Encourager les jeunes à réaliser des **bilans personnels** pour avoir une **liste précise** de leurs **compétences.**
- Permettre le **désengagement sans culpabilité.**



## RETOUR D'EXPÉRIENCE



Un intervenant socio-éducatif du **FJT Les Hypoquets** témoigne des actions de son CVS :

« On a eu le cas où de nombreux résidents ne savent pas nager. L'idée du CVS a été de proposer des cours de natation. C'est ça aussi le rôle du Conseil de Vie Sociale : faire circuler la parole des jeunes et porter leurs projets. »



**Jessica, résidente élue au CVS de la résidence de l'ALJT à Chaville** revient sur ce qui les défis rencontrés au cours de son mandat :

« J'ai essayé de capitaliser sur les événements qui avaient lieu dans la résidence pour me présenter auprès des autres jeunes. Je me suis aussi tenue dans le hall de la résidence pour me présenter, présenter le CVS et présenter les projets que je souhaitais mettre en place dans la résidence. Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est la difficulté à mobiliser les jeunes. Tu peux parfois être très déçue. Ça te fait réaliser que pour les équipes, c'est aussi un vrai défi. »

**Au FJT Victor Hugo**, le statut d'Ambassadeur de la résidence permet aux jeunes de s'engager à différents niveaux, et de mieux gérer la mobilisation parfois fluctuantes des résident·e·s :



« J'ai suivi une formation de l'UNHAJ qui m'a permis de bien comprendre le cadre du CVS. Au début, j'ai commencé par créer le statut des ambassadeurs, avec une charte pour expliquer leur rôle. Et cette charte montre que tous les jeunes de la résidence peuvent être des ambassadeurs et s'engager à différents niveaux (ex : venir à une animation, venir au CA, participer au CVS de façon plus formelle...). Tous les 6 mois, on fait un appel à candidature pour les nouveaux ambassadeurs parce que la particularité du FJT c'est qu'il y a des départs réguliers »



## Une instance de dialogue accru entre la structure et ses usager-e-s

Les **résidences** ont aussi un **rôle à jouer afin de promouvoir le rôle du Conseil de Vie Sociale**. Permettre aux jeunes d'avoir un espace dans lequel il-elle-s se sentent acteur-rice-s de la vie collective en résidence, partie prenante des décisions, contribue à **l'amélioration des pratiques et des process en résidences**. Pour cela, le CVS doit être un véritable espace d'échange, de dialogue et réflexion collective et non un bureau des plaintes ni une simple chambre d'enregistrement des décisions !



### BONNES PRATIQUES

- Avoir régulièrement des **temps d'échanges** avec les jeunes élu-e-s afin de s'assurer du bon déroulement de leur mandat.
- Accompagner les idées/projets des élu-e-s** en essayant de les mettre en œuvre afin de **faire valoir leurs idées**.
- Favoriser la co-construction** avec les jeunes.
- Créer un climat de confiance** entre l'équipe et les jeunes.
- Faire des **retours réguliers** aux représentant-e-s du CVS afin de leur permettre de progresser dans les projets qu'il-elle-s mènent.



### RETOUR D'EXPÉRIENCE



Un intervenant socio-éducatif du **FJT Les Hypoquets** témoigne : « Il y a ce souci d'avoir une réelle représentation des résidents et de les inclure. Par exemple, l'équipe socio-éducative ne savait pas forcément comment gérer les visites techniques des chambres. On a échangé à ce sujet au CVS, et aujourd'hui, on prévient les jeunes qu'on va passer dans les chambres par mails, appels ou affiches. Et ces idées, ce sont les jeunes du CVS qui nous les ont apportées. »



Si la dialogue entre les usagers et la structure n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre, il peut cependant permettre de désamorcer des sujets de frustrations et de potentiels conflits au sein de la résidence comme par exemple concernant l'accueil de tiers, la sécurité, visites techniques, les conflits de voisinage...

## Une expérience de la démocratie

L'engagement au sein du CVS peut avoir des **conséquences positives** au-delà du cadre de la résidence-FJT. Elle agit comme **un tremplin vers d'autres formes d'engagement** : bénévole dans des associations, projets de quartier, etc. Et le CVS peut même aller jusqu'à **susciter de nouveaux intérêts dans les domaines de l'animation, voire du social**. En donnant la place aux jeunes d'agir dans leur propre environnement, il-elle-s prennent confiance en eux-elles et en leur capacité à prendre place en société.







## BONNES PRATIQUES

- Accompagner les **élu-e-s** dans leurs nouvelles fonctions en organisant des temps d'accueil, de rencontre, d'explication de leurs rôles, leurs limites...
- Proposer un **parcours d'engagement progressif** (ex : ambassadeur-riche puis élu-e au CVS si souhaitez comme dans la résidence Victor Hugo)
- Mettre en place des **animations collectives citoyennes** (débat, vote, entretien...)
- Proposer des **temps de rencontre avec des acteur-rices locaux du territoire** (associations, élu-e-s...) pour ouvrir sur d'autres formes d'engagement citoyennes.



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

A l'ALJT, même si les CVS étaient en place avant l'obligation réglementaire dans la majorité des résidences, le décret de 2022 a impulsé la création d'un groupe de travail dédié et a permis de structurer une démarche CVS à l'échelle de l'association.



Ce groupe de travail a pour rôle d'accompagner et de structurer les **formes d'engagements déjà existantes** tout en créant de **nouveaux outils** :

- un **kit de communication pour faire connaître le CVS aux résident-e-s** (flyers, tracts, vidéos...);
- une Charte des CVS, rédigée avec l'appui d'ancien-ne-s et d'actuel-le-s élu-e-s, pour donner un cadre clair aux membres des CVS concernant leur rôle et leurs missions;
- Une journée « **La Voix des Jeunes** », qui réunit des représentant-e-s de résident-e-s autour d'une thématique commune afin de partager leurs expériences.
- Dans le département de Seine-Saint-Denis (93), l'ALJT a également mis en place une **formation destinée aux jeunes élu-e-s**. Cette initiative vise à proposer un **parcours d'accueil et d'accompagnement**, avec la volonté de l'étendre à l'ensemble des territoires de l'association.

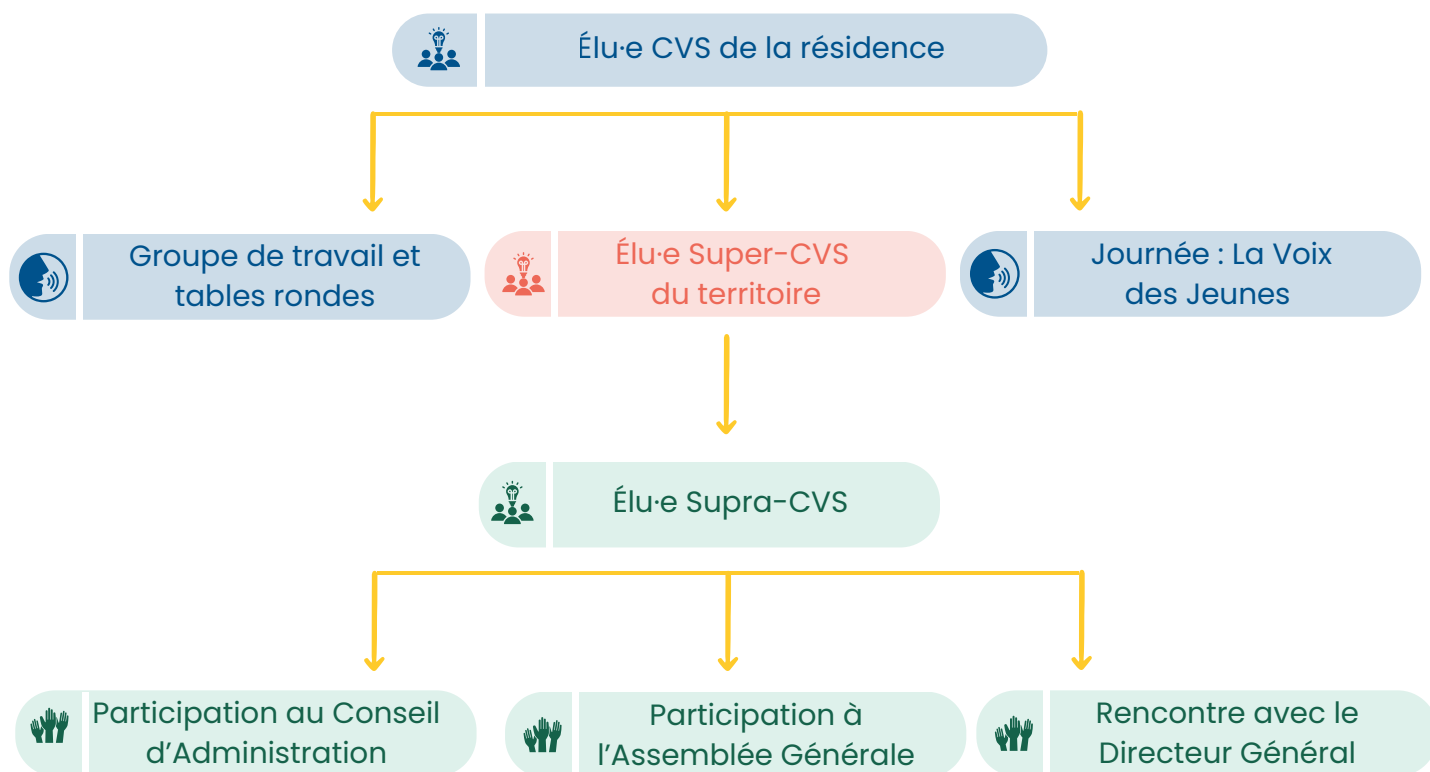
L'ensemble de ces actions a permis de construire un « **Circuit CVS** », c'est-à-dire **une pratique structurée de participation, qui part du CVS mais va bien au-delà des résidences**.

Les **jeunes** sont tout d'abord **élu-e-s dans leurs résidences-FJT**. Il-elle-s peuvent participer à des groupes de travail et des tables rondes sur le CVS. Les élu-e-s du CVS peuvent participer à la Journée La Voix des Jeunes afin, réfléchir ensemble et se rencontrer.

S'il-elle-s sont intéressé-e-s, ils peuvent devenir **Super-CVS** ce qui signifie qu'il-elle-s **représentent les CVS de leur territoire** (regroupements de plusieurs départements de l'Île-de-France). Il-elle-s remontent les informations de leur territoire et peuvent être consulté-e-s sur des projets de l'association.

Suite à cela, les Super-CVS peuvent devenir **Supra-CVS** : il-elle-s représentent tout-e-s les élu-e-s CVS de l'ALJT. Il-elle-s peuvent être consulté-e-s sur des projets concernant le fonctionnement associatif, et siéger au Conseil d'Administration. Il-elle-s participent à l'Assemblée Générale de l'association et rencontrent le Directeur Général.





**Faire vivre le Conseil de Vie Sociale en résidence-FJT c'est entretenir et renforcer une dynamique de mobilisation collective**, non seulement de la part des résident·e·s, mais aussi de l'équipe salarié et des administrateur·rice·s. C'est **poursuivre et renforcer le processus démocratique inhérent à la vie associative des structures, et des établissements**. C'est **encourager l'amélioration continue des pratiques professionnelles** en questionnant et en dialoguant avec les premières personnes concernées.



Pour aller plus loin, consultez le [Kit CVS de l'UNHAJ](#)



## Remerciements

Ce document de capitalisation sur la mise en œuvre du CVS dans les résidences-FJT franciliennes n'aurait pas été possible sans la participation de nombreux adhérents du réseau Habitat Jeunes Île-de-France. Des remerciements particulièrement aux équipes des résidences FJT Les Hypoquets, de Foyer Alma-Bosquet, de la résidence Victor Hugo, aux représentant·es CVS et à l'équipe de l'ingénierie sociale de l'ALJT pour le partage d'expériences.







Tellement  
que du  
logement !

**Habitat  
Jeunes**  
Île-de-France



166 rue de Charonne  
75011 Paris

 01 42 16 86 66

 [habitatjeunes-idf.fr](http://habitatjeunes-idf.fr)

 [contact@urhaj-idf.fr](mailto:contact@urhaj-idf.fr)



**Crédits photos :**

P.5, 8 et 13 : Benoit Billard

P.9 : Luca Bozzi